



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/PFA/5/4

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions d'audit

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS): Le point sur la situation

Aperçu

Question traitée

Le présent document fait le point de la mise en conformité du Bureau avec les normes IPSAS.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Mesure demandée

La commission est invitée à prendre note des informations présentées dans le document.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.297/PFA/6, GB.306/PFA/7, GB.307bis/PFA/1.

1. A sa 297^e session (novembre 2006), le Conseil d'administration a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) aux fins de la présentation des informations financières de l'OIT. Cette décision découlait d'une initiative à l'échelle du système des Nations Unies, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session (2005-06). Le présent document fournit à la Commission du programme, du budget et de l'administration des informations à jour sur l'état de préparation du Bureau en vue de l'application intégrale des IPSAS.
2. A l'origine, l'objectif fixé au sein du système des Nations Unies était de parvenir à l'application intégrale des IPSAS pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2010. Par la suite, les principales institutions des Nations Unies ont reporté cette échéance pour la plupart. Ainsi, neuf institutions ont indiqué qu'elles parviendraient à l'application intégrale des normes à compter de 2010, dix autres de 2012 et trois autres encore de 2014.
3. A sa 306^e session (novembre 2009), le Conseil d'administration a pris note d'un plan de mise en œuvre révisé des IPSAS prévoyant une mise en place progressive de ces normes à compter des états financiers de 2008-09, leur application intégrale étant fixée à 2012. Comme la plupart des autres grandes institutions des Nations Unies, le Bureau a considéré que l'application intégrale des IPSAS était une entreprise difficile qui demandait un examen plus poussé et des travaux approfondis pour le développement des systèmes et des processus métiers. Il a été établi en particulier que, pour pouvoir appliquer les normes intégralement, le BIT devait configurer et mettre à l'essai un grand livre des rapprochements dans son système de comptabilité (IRIS), créer un système de comptabilité des actifs immobilisés et s'assurer que les bureaux extérieurs disposaient d'outils adéquats permettant de saisir et analyser correctement des données comptables complètes, conformément aux prescriptions des IPSAS.
4. En 2009, la Conférence internationale du Travail (98^e session, juin 2009) et le Conseil d'administration ont amendé respectivement le Règlement financier¹ et les Règles de gestion financière² pour intégrer dans ces textes les modifications requises par l'adoption des IPSAS.
5. Des modifications de fond et de forme majeures ont été apportées aux états financiers de l'OIT pour 2008-09. Ces modifications constituent une première étape dans la mise en place progressive des IPSAS. On peut citer à cet égard:
 - l'application intégrale de quatre normes IPSAS, à savoir les IPSAS 19, 20, 24 et 25;
 - la présentation des états financiers selon les prescriptions des IPSAS;
 - l'évaluation des investissements et produits dérivés au prix du marché;
 - l'évaluation des terrains et bâtiments à leur juste valeur;
 - la présentation de données financières consolidées pour le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), l'Institut international d'études sociales (IIES) et le tribunal administratif;

¹ BIT: *Compte rendu provisoire* n° 12, Conférence internationale du Travail, 98^e session, Genève, juin 2009.

² Document GB.306/PFA/8(& Corr.).

- la présentation d'informations complémentaires sur les provisions au titre des contributions non acquittées;
 - le report des produits des opérations sans contrepartie directe soumis à conditions.
6. Les travaux visant l'application de 16 IPSAS supplémentaires aux fins de l'établissement des états financiers de 2010 se déroulent comme prévu. En outre, les états financiers de 2010 seront les premiers états financiers annuels du Bureau à être vérifiés depuis 1969. Les principales modifications introduites dans les états financiers de 2010 sont les suivantes:
- consolidation des comptes du Centre international de formation de l'OIT (Turin) dans les états financiers de l'OIT;
 - application de la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour les recettes provenant de la vente de biens et de services (publications, location de locaux et frais perçus en contrepartie de services fournis à d'autres entités, notamment);
 - présentation d'informations sur les risques potentiels en ce qui concerne les investissements, les avoirs en devises, les contrats d'achat à terme et les montants à encaisser;
 - application de la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour les contributions volontaires aux projets de coopération technique.
7. Les travaux préparatoires en vue de l'introduction des normes restantes en 2011 et 2012 se déroulent aussi comme prévu. Ces travaux portent notamment sur les points suivants:
- évaluation et déclaration des stocks de publications et autres documents imprimés;
 - présentation des comptes sous la forme d'un bilan pour le mobilier et le matériel;
 - comptabilisation des dons en nature;
 - communication d'informations sur les obligations locatives.
8. On trouvera en annexe un calendrier précis quant à l'introduction des différentes normes IPSAS.
9. Le BIT est toujours déterminé à assurer l'application intégrale des normes IPSAS pour l'année civile commençant le 1^{er} janvier 2012. Après les progrès réalisés avec la présentation des états financiers de 2008-09, l'introduction dans IRIS d'un grand livre des rapprochements, en novembre 2010, a marqué une nouvelle étape décisive vers la réalisation de cet objectif.
10. La mise en œuvre d'un système de comptabilité des actifs immobilisés permettant d'évaluer et amortir les immobilisations corporelles devrait être achevée d'ici à la fin du premier semestre de 2011.
11. Des progrès ont été enregistrés également en ce qui concerne le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs. Le système de comptabilité qui y est utilisé actuellement (FISEXT) ne se prête pas à l'application des IPSAS. Cependant, la mise en service d'IRIS devrait faciliter notablement la saisie et la consolidation des opérations émanant des bureaux extérieurs. Tant que FISEXT n'est pas remplacé par IRIS ou mis à niveau, il faut procéder à des opérations manuelles pour remédier aux lacunes du système. Ces opérations prennent beaucoup de temps au personnel chargé des questions financières dans les bureaux extérieurs et au siège. En outre, le recours aux opérations manuelles est un facteur de

risque majeur qui pourrait compromettre l'application intégrale des IPSAS, objectif fixé pour 2012, et la capacité du Bureau d'assurer la conformité à ces normes à la satisfaction du Commissaire aux comptes les années suivantes. Pour atténuer ce risque, des séminaires de formation ont été organisés à l'intention du personnel des bureaux extérieurs, et des informations visant à assurer que les prescriptions sont bien comprises ont été diffusées.

12. Le Bureau est parvenu à l'état de préparation actuel en vue de l'application des normes IPSAS grâce à une allocation budgétaire supplémentaire ponctuelle de 395 000 dollars des Etats-Unis sur les périodes biennales 2006-07 et 2008-09. Le rang de priorité d'autres activités a été modifié pour répondre aux besoins créés par les normes IPSAS. Comme la Commissaire aux comptes l'a indiqué dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil d'administration en juin 2010, l'adoption des IPSAS est une entreprise de taille et, compte tenu des ressources allouées au projet à ce stade, parvenir à une application intégrale en 2012 représente un véritable défi pour le BIT. Cependant, le Bureau continue de se préparer et d'assurer la mise en place progressive des normes, dans les limites des ressources disponibles, et il a toujours bon espoir de parvenir à une application intégrale pour 2012.
13. La commission devrait noter que les défis soulevés par les normes IPSAS ne se limitent pas à la mise en conformité initiale mais supposent aussi le bon fonctionnement des systèmes d'information financière du BIT selon des normes comptables plus détaillées, plus complexes et susceptibles d'être modifiées au cours des exercices à venir. En effet, le Conseil des normes IPSAS est appelé à réviser les normes actuelles et à en formuler de nouvelles face aux besoins naissants. Comme indiqué en annexe, le Bureau devra ainsi appliquer trois nouvelles normes en 2013. Compte tenu de ce caractère évolutif, il faut s'attendre à des modifications et ajouts successifs en ce qui concerne les normes IPSAS.
14. Le passage aux normes IPSAS permettra d'harmoniser les normes d'information financière utilisées par les différentes institutions du système des Nations Unies. Les normes IPSAS sont établies par un organisme indépendant, elles sont soumises à l'examen rigoureux d'experts comptables internationaux, et il est établi qu'elle créent un cadre plus transparent pour la présentation par les institutions des Nations Unies des informations financières destinées aux organes de gouvernance et aux parties extérieures. Le Bureau a coopéré étroitement avec la Commissaire aux comptes aux fins des travaux visant l'application intégrale des normes IPSAS dans les états financiers de 2012, et il se félicite du soutien qui lui a été prêté constamment à cette occasion.

Genève, le 14 janvier 2011

Document soumis pour information

Annexe

Calendrier d'application des normes IPSAS – OIT

Normes IPSAS appliquées dans les états financiers de 2008-09

IPSAS	Titre
19	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
20	Information relative aux parties liées
24	Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
25	Avantages du personnel

Autres tâches relatives aux normes IPSAS menées à bien pendant le même exercice:

- présentation des états financiers selon les prescriptions des IPSAS, application partielle de ces normes et des Normes comptables du système des Nations Unies;
- évaluation des investissements et produits dérivés au prix du marché;
- évaluation des terrains et bâtiments comme des actifs à leur juste valeur;
- report des produits des opérations sans contrepartie directe soumis à conditions.

Normes IPSAS devant être appliquées dans les états financiers de 2010

IPSAS	Titre
4	Effets des variations des cours des monnaies étrangères
5	Coûts d'emprunt
6	Etats financiers consolidés et individuels
7	Participations dans des entreprises associées
8	Participations dans des co-entreprises
9	Produits des opérations avec contrepartie directe
10	Information financière dans les économies hyperinflationnistes
11	Contrats de construction
14	Evénements postérieurs à la date de report
15	Instruments financiers: comptabilisation et évaluation
16	Immeubles de placement
18	Information sectorielle
22	Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques
23	Produits des opérations sans contrepartie directe
26	Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie
27	Agriculture

Autres tâches relatives aux normes IPSAS devant être menées à bien pendant le même exercice:

- comptabilisation des contributions volontaires selon la méthode de la comptabilité d'exercice;
- comptabilisation des dépenses extrabudgétaires sur la base des prestations fournies.

Normes IPSAS devant être appliquées dans les états financiers de 2011

IPSAS	Titre
2	Tableaux des flux de trésorerie
3	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
12	Stocks
13	Contrats de location

Normes IPSAS devant être appliquées dans les états financiers de 2012

IPSAS	Titre
1	Présentation des états financiers
17	Immobilisations corporelles
21	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie
31	Actifs incorporels

Normes IPSAS entrant en vigueur en 2013

IPSAS	Titre
28	Instruments financiers: Présentation
29	Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation
30	Instruments financiers: Informations à fournir
